

4 NOVEMBRE 1938

1009

440

E 2001 (D) 3/271

*Le Chef de la Police des Etrangers du Département de
Justice et Police, P. Baechtold,
au Président de la Confédération, J. Baumann¹*

Copie
R Bd/L

Berne, 4 novembre 1938

ÉMIGRANTS TCHÉCOSLOVAQUES ET HONGROIS

La Tchécoslovaquie comptait en 1930 356 000 Juifs, soit le 2,4% de sa population (en Allemagne, en 1933, la proportion était de 0,8%). Combien résidaient dans les régions qui ont été rattachées à l'Allemagne, nous ne le savons pas, mais des dizaines de milliers assurément, dont beaucoup avant l'arrivée des Allemands ont fui dans les régions restées tchécoslovaques. Les journaux tchécoslovaques estiment à 50 000 environ le nombre des fugitifs des territoires sudètes. De Prague on a déjà signalé des mouvements antisémites; il faut s'attendre à ce que, sous l'influence ou la pression de l'Allemagne, ce mouvement se développe. De toute façon d'ailleurs les Juifs ne se sentiront désormais pas en sécurité en Tchécoslovaquie et ceux qui pourront le faire chercheront à se fixer ailleurs. Où iront-ils? Presque tous les pays leur sont fermés et ce ne sont pas les quelques centaines que la Grande-Bretagne accueillera peut-être qui changeront quelque chose à la situation. Les émigrants juifs ne peuvent aller ni en Allemagne, ni en Italie; ni en Pologne, ni en Hongrie qui elles-mêmes cherchent à se débarrasser de leurs propres Juifs. Les Etats balkaniques leur sont fermés également (la Roumanie a elle-même un problème juif). Les Etats du Nord, qui ont déjà pris des mesures pour empêcher l'entrée des émigrants d'Allemagne, ne voudront pas davantage ceux de Tchécoslovaquie. La France, on le sait, n'accepte pour ainsi dire plus de réfugiés; elle a d'ailleurs tout récemment rétabli l'obligation du visa pour les porteurs de passeports tchécoslovaques. Les Pays-Bas, qui refoulent assez durement les Juifs d'Allemagne sur territoire allemand, n'accepteront pas non plus de réfugiés tchécoslovaques et la Belgique se plaint de ne savoir comment se débarrasser des émigrants qui se trouvent déjà sur son territoire. Quant aux Etats d'outre-mer, ils ne les veulent pas non plus et n'accordent d'autorisations que dans des cas isolés. Il n'y a pas longtemps, le vice-président du Comité de Londres pour les réfugiés, Lord Bearsted, tout en l'assurant du désir du Comité de nous aider, déclarait à notre Ministre, M. Paravicini, au sujet de l'émigration des émigrants juifs qui se trouvent en Suisse qu'il y a peu de chance pour le moment d'arriver à un résultat appréciable.

La Hongrie comptait en 1930 environ 440 000 Juifs, soit le 5,1% de sa population. Il y règne une tendance antisémite assez marquée. Récemment, selon les

1. *En tête du document, annotation manuscrite d'un auteur non identifié*: Rapport présenté à M. le président Baumann par M. Baechtold.

nouvelles qui nous sont parvenues de Budapest, la Légation de Yougoslavie dans cette ville a reçu l'ordre de ne plus délivrer de visa d'entrée aux Juifs hongrois. Le poste-frontière de Buchs vient, d'autre part, de nous signaler une recrudescence des arrivées de Juifs hongrois à la frontière.

Nous avons, à plus d'une reprise, prié notre Légation à Prague de faire savoir dans les milieux juifs tchécoslovaques que la Suisse ne pouvait plus accueillir de réfugiés et que s'ils venaient quand même, nous serions obligés de les refouler. D'autre part, nous avons donné l'ordre à notre frontière de s'efforcer de constater si les Tchécoslovaques et les Hongrois qui veulent entrer en Suisse sont ou non des émigrants et de les refouler s'ils le sont. Ce sont là naturellement des moyens très insuffisants. La frontière refoule un certain nombre de ces émigrants, mais d'autres pénètrent quand même chez nous. Certains nous sont signalés et nous pouvons les renvoyer, mais il est sûr que beaucoup nous échappent pour le moment. Quand on les découvrira, il sera sans doute trop tard pour les renvoyer chez eux; ils ne voudront ou ne pourront plus y retourner. Il est certain qu'il continue à en arriver chaque jour et même s'ils n'entrent pas en grand nombre à la fois, cela finit par chiffrer à la longue (il nous en vient certainement aussi d'Italie).

Le seul moyen efficace de nous défendre est de réintroduire le visa pour les Tchécoslovaques et les Hongrois. Le contrôle qui est fait actuellement à la frontière est, comme il est dit plus haut, absolument insuffisant. C'est d'ailleurs une charge trop lourde pour les agents chargés du contrôle et qu'on ne peut leur imposer trop longtemps; il est fatal qu'à la longue même ce contrôle insuffisant se relâche de plus en plus.

Je crois donc qu'il faut envisager sérieusement la réintroduction aussi rapide que possible de l'obligation du visa. Nos accords avec la Tchécoslovaquie et la Hongrie ne contiennent pas de délai de dénonciation; la mesure pourrait donc être mise en vigueur très rapidement. Je sais que le Département politique fédéral n'est pas partisan de la réintroduction du visa, mais je ne crois pas qu'il s'y opposerait absolument. Je ne crois pas non plus qu'une telle mesure puisse être très préjudiciable au tourisme, si l'on donne pour instructions à nos consulats de délivrer le visa sans difficulté et très rapidement aux Tchécoslovaques et aux Hongrois qui ne sont pas des émigrants. Il faut naturellement admettre que la Tchécoslovaquie et la Hongrie réintroduiraient aussi le visa pour les Suisses; mais le mal ne serait sans doute pas très grand. On ne peut naturellement pas songer pour la Tchécoslovaquie et la Hongrie à un régime semblable à celui que nous avons pour les Juifs d'Allemagne. Il est bien probable, en effet, que pour le moment ni la Tchécoslovaquie, ni la Hongrie ne nous proposeraient de marquer d'un signe distinctif les passeports de ceux de leurs ressortissants qui sont juifs; nous ne pourrions évidemment pas leur demander de le faire.

D'ailleurs je suis de plus en plus persuadé que le régime que nous avons introduit pour les Juifs allemands fait beaucoup plus de tort au tourisme et à notre économie que ne l'aurait fait la réintroduction du visa pour tous les porteurs de passeports allemands.

P.S. En ce qui concerne le refoulement des émigrants tchécoslovaques et hongrois à la frontière, j'ajoute que les erreurs, impossibles à éviter, sont fré-

7 NOVEMBRE 1938

1011

quentes. Non seulement les agents chargés du contrôle laissent passer des émigrants qu'ils devraient refouler, mais il arrive souvent qu'ils croient avoir affaire à des émigrants juifs alors qu'il s'agit de touristes ou de gens qui viennent pour affaires simplement et qui se voyent refoulés. Ces étrangers en sont naturellement très irrités; ils racontent partout qu'ils ont été traités de façon indigne à la frontière suisse, ce qui ne nous fait pas précisément de la réclame.

Aujourd'hui encore, le délégué suisse de police à Chiasso a déclaré, par téléphone, que ce contrôle des Tchécoslovaques et des Hongrois à la frontière devenait à la longue impossible.

A titre d'exemple, je joins en annexe un rapport² de M. Hohl sur un cas particulier.

2. *Ne figure pas dans le dossier où se trouve la pièce publiée.*